

REGLEMENT DES EVALUATIONS DE COMPETENCE

(Graduations, Titres, Qualifications)

<http://fekamt.com>

01.45.58.00.47

document de référence révisé par le

Collège Technique Européen (06/2021) à partir de l'édition¹

du 02/2017

¹ Le règlement des Grades FEKAMT a été rédigé sous ses différentes versions par les experts hauts gradés,.

REGLEMENT DES EVALUATIONS DE COMPETENCE FEKAMT

Préambule:

La FEKAMT est un organisme regroupant à travers des clubs ou associations (ou groupes de clubs ou de styles), des pratiquants d'écoles d'arts martiaux (RYU) ou disciplines reconnues et agréées désireuses de coller au plus près à la tradition *des arts* martiaux asiatiques. Elle établit pour ces "RYU" et disciplines des règlements pour que chaque pratiquant puisse s'exprimer librement au travers de sa pratique et présenter des évaluations de compétence en fonction de sa propre sensibilité.

La notion d'EVALUATION DE NIVEAU DE COMPETENCE : *la pratique de l'examen, trop communément en vigueur dans les arts martiaux et sports de combats, décernant des «Grades», par le biais d'un JURY (craint, souverain dans l'usage de ses « pouvoirs » et de l'application de règlements) privilégie la forme sur le fond. Chacun s'y conformant vient «réciter» une leçon apprise par cœur, souvent mécaniquement, tout en mettant en avant performance et habileté physique, voire aptitude au show ou au politiquement correct. Il en ressort un jugement-sanction, positif ou négatif, basé sur un absolu sans appel, à caractère pseudo-objectif.*

A contrario, *l'évaluation de NIVEAU DE COMPETENCE est basée sur un rapport mutuel de confiance et de respect entre le disciple (élève-apprenti) et les responsables techniques de la FEKAMT, les SENSEI des disciplines ou des RYU (Maîtres, sachants, experts...) et les SEMPAI (anciens) des RYU.*

Ces derniers composent une commission dont l'expérience, les savoirs et l'autorité sont reconnus par le postulant qui ainsi présente et soumet ses acquis et connaissances à ses pairs et accepte leur avis pour se positionner de façon relative, dans la hiérarchie des compétences (grades) en vigueur dans la FEKAMT par rapport à ses condisciples. La dite commission a le devoir de conduire une «séance-échange» révélant au mieux les compétences réelles de celui qui dans sa discipline et son RYU d'après un cadre-référentiel, dénommé règlement (guide-canevas, adaptable selon divers critères complémentaires : âge , aptitudes naturelles, application , effort de progression, exemplarité.. etc...) se soumet de son propre chef à cette évaluation et de le guider en préservant l'esprit d'entraide et d'harmonie correspondant à la notion de DO.

Conditions d'âge :

- Pour se présenter à l'évaluation du Seito-shodan, les candidats devront être âgés de 16 ans au jour de l'examen et être ceinture marron depuis au moins 1 an .
- Pour se présenter à l'évaluation du Shodan, les candidats devront être âgés de 18 ans au jour de l'examen et être ceinture marron depuis au moins 1 an ou être titulaires du Seito shodan.
- Pour se présenter à l'évaluation du Nidan, les candidats devront avoir l'âge minimum de 20 ans au jour de l'examen (ou à défaut dans l'année en cours¹)
- Pour se présenter à l'évaluation du Sandan, les candidats devront être âgés de 23 ans au jour de l'examen (ou à défaut dans l'année en cours)
- Pour se présenter à l'évaluation du Yondan, les candidats devront avoir l'âge minimum de 27 ans au jour de l'examen (ou à défaut dans l'année en cours)
- Pour se présenter à l'évaluation du Godan, les candidats devront avoir l'âge minimum de 35 ans au jour de l'examen (ou à défaut dans l'année en cours)
- Pour se présenter à l'évaluation du Rokudan, les candidats devront être âgés de 42 ans au jour de l'examen
(ou à défaut dans l'année en cours)

¹ « dans l'année en cours »: à l'appréciation de la commission, avec moins de 6 mois pour l'échéance d'âge

Fédération Européenne de Karaté Do et Arts Martiaux Traditionnels

- œ Pour prétendre au niveau de Shichidan, les candidats devront avoir l'âge minimum de 50 ans au jour de la présentation devant la CEHDFEKAMT¹ (ou à défaut dans l'année en cours *)
- œ Pour prétendre au niveau de Hachidan, les candidats devront avoir l'âge minimum de 58 ans au jour de la présentation devant la CEHDFEKAMT (ou à défaut dans l'année en cours)
- œ Pour prétendre au niveau de Kudan, les candidats devront avoir l'âge minimum de 65 ans au jour de la présentation devant la CEHDFEKAMT (ou à défaut dans l'année en cours)

Temps de pratique entre chaque évaluation de Dan et grades équivalents :

-Ce temps de pratique, attesté par le passeport FEKAMT, ne peut être inférieur à :

- œ 3 ans pour prétendre au passage du Shodan (ou 1 an de Seito shodan)
- œ 2 ans entre le passage du shodan et celui du Nidan
- œ 3 ans entre le passage du Nidan et celui du Sandan
- œ 4 ans entre le passage du Sandan et celui du Yondan
- œ 5 ans entre le passage du Yondan et celui du Godan
- œ 7 ans entre le passage du Godan et celui du Rokudan
- œ 8 ans entre les autres graduations supérieurs. *Toutefois concernant Shichidan, Hachidan et Kudan, la CHDFEKAMT, après examen du dossier des postulants, pourra autoriser une réduction de ces durées pour présentation de l'évaluation comportant la partie technique, l'entretien qui le complétera, et le mémoire obligatoire (à fournir 6 semaines avant)*

Nota : pour les Seito-Shodan il faut avoir obligatoirement 3 ans de licence et 1 an de 1° Kyu.

Bonifications de temps et d'âge

Sur recommandation du Conseil des experts, certaines bonifications pourront être accordées à titre exceptionnel à des pratiquants dont la moralité et les compétences sont reconnues et qui témoignent par leur rayonnement (recherches et actions pour le développement des arts martiaux) des qualités prônées par notre fédération.

Cette Bonification ne pourra jamais être supérieur à la moitié du temps normal requis entre chaque évaluation et ne pourra être accordée qu'une seule fois.

Hauts niveaux (Rokudan et +)

Pour pouvoir accéder au niveau de Rokudan (et /ou : Kodansha , qualification -titre Kyoshi ...) le candidat doit :

- justifier d'un minimum de 25 ans au niveau de ceinture noire
- satisfaire aux épreuves dédiées -présenter un mémoire et ceci quelles que soient ses possibilités de bonification et pour autant qu'elles n'aient été utilisées qu'une fois. Après étude du dossier, la CHDFEKAMT décide de l'acceptation ou du refus de celui-ci.

IMPORTANT :

A partir du niveau de ROKUDAN (et qualification-titre de KYOSHI), le comportement, le rayonnement, le dévouement sous toutes ses formes à la cause des KORYU, du Karaté-do, des Arts Martiaux Traditionnels et des disciplines d'origine ou dérivées, la recherche, les connaissances techniques, historiques et philosophiques sont des conditions indispensables et essentielles que le collège des experts des RYUs (ou disciplines FEKAMT) , le Directoire Technique Européen et la CHDFEKAMT prendront en compte.

¹ NOTA : 1/ CEHDFEKAMT signifie « Commission Européenne des Hauts DAN FEKAMT »

Fédération Européenne de Karaté Do et Arts Martiaux Traditionnels

PROGRAMME DES EVALUATIONS de "DAN-FEKAMT »

1. REGLES COMMUNES

Les évaluations de niveau sont constituées de 4 modules:

MODULE 1 :

Histoire et philosophie du KARATE DO (et de l'école de référence présentée lors de l'évaluation) **ou de la DISCIPLINE pratiquée ..**

Selon le niveau auquel le candidat aspire, les connaissances relatives à ce module devront être de plus en plus complètes et détaillées et devront être étendues à d'autres écoles que celle pratiquée.

Ainsi devront pouvoir être plus ou moins explicitées : les origines, les composantes Okinawaïennes, les "évolutions"(modifications) japonaises, ou celles liées à d'autres origines selon la discipline présentée. Les raisons de ces évolutions, les apports ou les réductions apportéesLes maîtres significatifs et emblématiquesLes courants, styles, et écoles ... leurs composantes, leur philosophie et buts....

Les rapports de l'Art Martial à l'environnement Culturel, Socio-économique et Politique existant aux différentes époques de sa diffusion devront être également connus (selon le niveau de l'évaluation), à savoir:

1.1 : Les préceptes du code du BUSHIDO... *(et le pourquoi de ce code quasi apocryphe ?..) on soulignera toutefois que le Karate d'origine (TODE) comme d'autres disciplines ne sont pas des Bujutsu , mais sont héritées pour le Karate d'origine, entre autres du BUBISHI chinois et que sa reconnaissance par la DAI NIPPON BUTOKU KAI est purement conjoncturelle et politique... Dès cet instant on décida de lui appliquer aussi ces préceptes...Le SHURITE ayant fait siens certains principes du sabre JIGENRYU du clan SATSUMA ,à l'époque où l'étiquette du BUSHIDO n'existait pas.(1602)..)*

Quoiqu'il en soit on considérera que les Arts martiaux pratiqués, reconnus par la FEKAMT et se référant au « DO » se doivent de respecter un tel CODE , une « étiquette », ou des préceptes et règles éthiques , ou valeurs similaires.

1.2 : Les conceptions, objectifs et composantes diverses de l'Art Martial : **chaque discipline doit pouvoir clairement énoncer ces principes**

A titre d'exemple. : Pour le « KARATE » , Du WUSHU au KARATEDO en passant par le TI, puis le TODE/TOTE et le RYUKYU GOSHIN KEMPO JUTSU et les 3 composantes fondamentales : Défense personnelle, Santé, Socio-Culturelle (philosophie !!) et Art de Vie...

1.3 : Les différents états possibles de développement philosophique et spirituel (Voir chapitre « Menkyo ») d'un Praticant de BUDO,ou disciplines martiales reconnues par la FEKAMT, les aspirations qui y président et les attentes qui en résultent ...

il conviendra sans tomber dans des élucubrations pseudo philosophiques de dégager entre autres les 3 degrés relatifs à la notion de respect et d' « HARMONIE » , harmonie avec soi-même, harmonie avec un partenaire, harmonie avec l'environnement universel....La notion d'harmonie peut se décliner sur les vecteurs SHIN, GI, TAI

MODULE 2 : KATA (ou enchaînement type spécifique à une discipline)

Un pratiquant d'art martial ne peut être jugé sur la quantité, mais la qualité de sa présentation est essentielle et le " savoir beaucoup" est souvent synonyme de "connaître rien". Nous nous référerons donc à la notion de

Fédération Européenne de Karaté Do et Arts Martiaux Traditionnels

“ Ito Kata San Nen” que l’on retrouve même dans les arts martiaux chinois en limitant leur nombre à 2 Katas (ou enchaînements types spécifiques, certaines disciplines n'en possédant qu'un) imposés.

Cette présentation et prestation doivent quoiqu'il en soit faire appel à :

2.1 :SHIN : la connaissance étymologique et Historique du Kata (ou de l'enchaînement type).

Connaissance de: *origine, Maître fondateur, ou Maître de référence, évolution du-dit Kata (ou de l'enchaînement type) .*

Pratiquer, démontrer un KATA (ou un enchaînement type) peut aussi se dire « FAIRE KATA »: c'est à dire s'appliquer au mieux à une exécution réaliste par la concentration , la visualisation et la transcription des principes et des situations y contenus, mais aussi avoir la capacité à vivre le moment présent et de produire une création personnalisée éphémère, dans l'instant, sur un schéma donné.

2.2 : GI : l'Analyse du Kata (ou de l'enchaînement type).

GI :Signification, sens, rôle du kata (ou de l'enchaînement type). et présentation des principes techniques qui y sont contenus

On veillera à expliciter les applications, non fantaisistes, des séquences et techniques du kata (ou de l'enchaînement type) en exécutant le BUNKAI :

☞ *Découpe correcte / isolation des principes et des séquences d'attaque- défense (Tori-Uke) y contenus*
☞ *Stratégie inspirée du kata (ou de l'enchaînement type) et applications possibles en Kumite.*

NOTA: Les Bunkai devront être des applications réalistes que le candidat ne devra pas “découvrir ou inventer” au moment de l'évaluation mais dont il devra avoir parfaitement la maîtrise .

2.3 : TAI : Présentation du Kata (ou de l'enchaînement type) dans la forme propre de l'école en respectant les principes techniques du RYU (postures, enracinement, appuis, exactitude des enchaînements, bonne forme des techniques etc.).

Par ailleurs on privilégiera la capacité à transcrire dans l'espace le sens des principes techniques contenus dans les successions et séries de mouvements du KATA,(ou de l'enchaînement type) plutôt que l'exécution esthétique des techniques elles-mêmes.

NOTA (SPECIFIQUEMENT POUR LE KARATE DO): le Karate DO, contrairement au Karaté moderne axé sur la compétition et l'exercice sportif, et bien que les notions d'engagement (CHAKUGAN), mais aussi d'équilibre, de stabilité, de coordination, de rythme, de puissance, de respiration, de présentation et d'exactitude du diagramme du kata (EMBUSEN) et des techniques contenues, soient prises en compte dans l'exécution du Kata, ce sont les critères ci avant numérotés qui primeront. A travers le kata (ou l'enchaînement type) c'est plus la connaissance du contenu que l'habileté gymnique qui doit être évaluée.

IMPORTANT : *Certaines écoles et les RYU de Karate DO, comportent des enchaînements d'initiation , ou des katas de RYU. Ils ne sont pas demandés dans les évaluations « Dan FEKAMT» mais doivent être connus et les commissions d'évaluations peuvent si besoin demander qu'on s'y réfère.*

MODULE 3 : KIHON :

3.1 : SHIN : Principes et techniques basiques et fondamentales du KARATE DO (ou autres disciplines et RYU) en général :

KIME (décision, détermination), KIJUTSU (maîtrise de l'énergie), unité corps esprit, etc....

Fédération Européenne de Karaté Do et Arts Martiaux Traditionnels

3.2: GI : Principe de transfert de masse. Connaissance des principes et techniques de l'Ecole de référence, illustrée par les techniques dans les katas présentés.

3.3 : TAÏ : Forme, Enracinement, vitesse d'exécution, Précision, Explosivité, Equilibre, etc..

ATTENTION / on attirera l'attention sur les lois fondamentales de l'exécution des techniques martiales prônées en KATA (ou enchaînements types) en KIHON et en KUMITE., en particulier :

- Mettre la force dans le bas ventre et se déplacer avec détermination et décision
- équilibre et égalité entre droite et gauche
- notion du centre de gravité , des appuis et du déplacement coordonné du corps
- méthodes respiratoires

NOTA: Selon la progression constatée et l'évaluation souhaitée, les interrogations porteront sur :

- Les techniques et principes de base (différentes formes de TE WAZA techniques de mains,
- KERI WAZA techniques de pieds,
- DACHI -postures,
- UCHI, UKE etc.....,
 - *des formes différentes d'une technique spécifique : diverses formes de Shuto, de Seiken, de Haito, d'Uraken, de Empi/hiji ate (empi / hiji-ate no kata par ex) ...etc....), de formes de pied*
 - *des techniques combinées, en connexion uni ou omnidirectionnelle, en opposition, en symétrie*
 - *des notions de hauteur, de directions, de positionnement, déplacements, d'esquives (TAI SABAKI)*
 - *des notions de force et d'énergie, les possibilités et conditions de leur production et de toutes autres notions liées à la connaissance du corps, de l'esprit, à la science du comportement, qui pourront mettre en évidence l'étendue de son savoir.*
- Les types de défenses
- Les déplacements et leurs directions TENSHIN HAPPO (8 directions)
- La règle de TROIS en général (3 distances, 3 hauteurs , 3 principes de parade : bloquer, dévier, absorber, etc...) et toutes autres règles fondamentales de pratiques martiales propres à chaque discipline. – La Respiration correcte sans haleter
- La concentration sans crispation

Ces divers principes en KIHON (ou en présentation des techniques de base) doivent toujours faire appel aux notions SHIN, GI et TAI , sur lesquelles se fondent la FEKAMT

Module 4 : KUMITE :

Il consistera selon les niveaux espérés en une présentation comportant les composantes suivantes :

4.1 SHIN :

Le contrôle des techniques (propre au Do), le Zanchin (Vigilance), le Kime (décision, diriger le Kī), le Kiai (AIKI : unifier rassembler le Kī), la disponibilité (vacuité), la rapidité de réaction, le comportement, l'aptitude à se "défendre" primeront sur la performance physique.

4.2 GI :

Des formes traditionnelles de Kumite (mélange des techniques, confrontation, assaut divers codifiés ou non...) liées à la spécificité de chaque discipline , mais comparables entre elles, et répondant aux objectifs de la FEKAMT devront systématiquement être présentées , (sauf dispenses spéciales accordées par le Directoire technique dues à la personnalité des candidats ou de certaines écoles) *Nota: pour le détail se référer aux règlements spécifiques à chaque discipline.*

Pour toutes les disciplines, selon le niveau requis ou ambitionné ces formes de Kumite ou autres formes similaires (confrontation, exercices en binôme, etc...) peuvent être présentées de façon différente pour partie

Fédération Européenne de Karaté Do et Arts Martiaux Traditionnels

ou en totalité et doivent intégrer progressivement ces diverses situations d'attaque, parade, riposte , contre , techniques simultanées, anticipation etc..

Nota: Les « Kumite » traditionnels ou formes similaires (relatives à chaque discipline reconnues par la FEKAMT) sont des exercices d'assaut destinés à faire progresser ensemble les deux partenaires. Ils ne constituent pas un combat mais un échange destiné à la progression mutuelle.

Ainsi à titre d'exemple , pour le Karaté-Do, ce qui devra être démontré ne devra pas se limiter aux seuls atemis (coups frappes) mais pourra en appeler à des techniques de saisies, luxations, immobilisations, projections, étranglements etc.... pour autant qu'il reste en adéquation avec l'esprit et les formes du Karaté Do et les RYU d'origines ou dérivées. Il devra en être de même pour les autres disciplines afin de couvrir tout leur champ d'application.

4.3 TAÏ :

Présentation d'exercice fait d'explications et de démonstrations théoriques (avec partenaire) tendant, selon le niveau d'évaluation requis, à mettre en évidence la connaissance des principes de Tori et Uke, de Ippon (« coup unique ou coup décisif » pour Tori comme pour Uke avec les critères d'efficacité définis dans chaque discipline, mais aussi et surtout, de distance de combat (MA) de timing et d'anticipation, d'adaptation à un partenaire (harmonie), de coordination, de fluidité et de souplesse (physique et mentale), de stratégie, de types de défenses et connaissance des effets qui en résultent , d'efficacité (connaissance des points « vitaux » sans interdiction de techniques, ni de hauteur).

RESULTAT DE L'EVALUATION

Pour que l'évaluation soit validée il faudra satisfaire sans dérogation aux exigences des 4 modules.

- Le résultat de l'évaluation sera global, et non dissocié en unité de valeurs par module. En cas d'évaluation positive, aucun détail d'évaluation, et à fortiori aucune notation, ne seront fournis au candidat.
- Par contre, pour les décisions négatives, un avis personnalisé, assorti d'un conseil en matière de pratique des disciplines concernées, sera fourni au cas par cas, au postulant et à son enseignant, par le responsable (voire par les membres) de la commission d'évaluation ou de l'expert référent, à l'issue de la session.

IMPORTANT RAPPEL DU PREAMBULE:

Les séances d'évaluations de compétence ne sont pas des examens, et la commission d'évaluation n'est pas un Jury, mais un collectif de référence, composé de Sensei, Sempaï, et "sachant", responsables au sein des arts martiaux FEKAMT, selon la hiérarchie "MENKYŌ " et autres garants des savoirs dispensés et reconnus dans la dite association .

Leur décision n'est pas un jugement, et encore moins une sanction, mais un avis, collectif et subjectif, qui permet de situer le niveau du pratiquant, relativement à celui de ses pairs.

De ce fait la commission d'évaluation tendra à faire régner durant les séances d'évaluation un climat de confiance, et de dialogue, permettant à chacun de présenter au mieux ses connaissances réelles. A la réponse automatisée, presque livresque, préparée, par des programmes d'examen trop détaillés, rassurant mais réducteurs, on privilégiera la mise en situation spontanée conjoncturelle et personnalisée.

Les contenus d'évaluation (définis discipline par discipline) sont, avant tout, indicatifs et décrivent plus un champ de compétence auquel on fera appel durant l'évaluation, qu'un questionnaire systématique.

PRECISIONS :

Fédération Européenne de Karaté Do et Arts Martiaux Traditionnels

- 1) Le règlement et le contenu de l'examen sont identiques pour les hommes et les femmes.
- 2) La commission d'évaluation tiendra compte, dans la prestation technique, de l'âge du candidat et de ses capacités spécifiques (handicap...par ex..)
- 3) Une évaluation positive permettant un changement de degré et de titre, ne représente pas la reconnaissance d'un savoir absolu, mais reconnaît un niveau de compétence et de prise de conscience permettant à l'avenir d'accéder différemment au savoir, ou à d'autres aspects des connaissances relatives aux disciplines FEKAMT concernée et aux Arts martiaux en général .

Chaque style ou école, en fonction de ses spécificités, possède un référentiel d'évaluation dont le contenu est ,autant que faire se peut , équivalent en quantité et en difficulté aux référentiel des autres RYU, le SOKE (*chef de file désigné et reconnu de l'école concernée*) et les experts référents préservent les orientations, buts et objectifs spécifiques , et garants de l'essence de chaque discipline, style, école, courant de karaté ou art martial assimilé.

ATTENTION : faire EVOLUER une pratique ne signifie pas DENATURER une ECOLE ou NIER une (ou des) TRADITION que la FEKAMT veut honorer et sur laquelle elle fonde ses valeurs .

NOTE

Du SHODAN au SANDAN les examens pourront se dérouler en région sous l'autorité du référent FEKAMT du RYU- Ecole –Groupe concerné.

Du YONDAN au GODAN SANDAN les examens pourront se dérouler en région sous l'autorité du référent FEKAMT du RYU- Ecole – Groupe concerné avec participation d' un membre du CTE (ou de son mandant) ou en national – Européen en fonction du calendrier fédéral.

A partir du ROKUDAN, les examens se dérouleront en national – européen avec un jury fédéral constitué , en présence du référent FEKAMT du RYU- Ecole – Groupe concerné, en fonction du calendrier fédéral.

Fédération Européenne de Karaté Do et Arts Martiaux Traditionnels

MENKYO et EVALUATION DE COMPETENCE TITRES, QUALIFICATIONS, NIVEAUX ET GRADUATIONS DECERNES OU RECONNUS PAR LA FEDERATION EUROPEENNE DE KARATE et ARTS MARTIAUX TRADITIONNELS (FEKAMT)

<i>CATEGORIE</i>	<i>Qualification SHOGO</i>	<i>NIVEAU, TITRE, possible</i>	<i>Compétence DAN FEKAMT</i>	<i>AGE minimum</i>	<i>DUREE minimum entre 2 niveaux</i>	<i>CEINTURE couleur</i>	<i>ETAPES</i>
<u>YUDANSHA</u>							
<i>Novice / Shoshinsha</i>		Seïto	SEITO SHODAN	16 ans	3 années de licences	Blanche- noire	SHU
<i>1: Etudiant</i>		Gakusei	SHODAN	18ans	1 ans de SEITO (ou 3 ans de licences)	Noire /	
<i>2 : Disciple</i>		Deshi	NIDAN	20 ans	2 ans	Noire //	
<i>3 : Disciple confirmé</i>		Hon Deshi	SANDAN	23 ans	3 ans	Noire ///	
<i>4 : Expert</i>		Renshi	YONDAN	27 ans	4 ans	Noire ////	HA
<i>5 : Expert confirmé</i>	Diplôme Renshi	Hon Renshi	GODAN	35 ans	5 ans	noire /////	
<u>KODANSHA</u>							
<i>6 : Sensei</i>	Diplôme Kyoshi	Kyoshi	ROKKUDAN	42 ans	7 ans	rouge-blanche /	RI
<i>7 : Sensei</i>		Kyoshi	SHICHIDAN	50 ans	8 ans	rouge-blanche //	
<i>8 :Sensei</i>	Diplôme Hanshi	Hanshi	HACHIDAN	58 ans	8 ans	Rouge	
<i>9 : O Sensei</i>	Diplôme Shihan	Shihan	KUDAN	(dès 65 ans) A l'appréciation des anciens		Rouge	MUSHIN

Fédération Européenne de Karaté Do et Arts Martiaux Traditionnels

10: Saikoo no Sensei (le plus haut Sensei)	Honto No Shihan	Honto no SHIHAN	JUDAN	Au moins 50 ans de pratique.	blanche	
--	----------------------------	----------------------------	-------	------------------------------	---------	--

RENSHI =expert, celui qui a été instruit **KYOOSHI** = Maître éducateur, qui a reçu l'héritage de l'école. **HANSHI - SHIHAN** =Maître - Homme modèle

NOTA: Les durées entre chaque niveau de compétence, au-delà desquelles il est possible de se présenter à une évaluation de progression dans la hiérarchie FEKAMT, sont des durées

9

minimum prenant en compte un avancement exemplaire, produit d'une pratique intense et de compétences particulières.

Conserver un niveau pendant ces durées statutaires ne signifie par pour autant que le niveau suivant nous est systématiquement accessible.

Les barrettes sur la ceinture noire sont tolérées (La progression ne correspondant pas à des «grades» façon militaires sous-tendant pouvoir hiérarchique) bien que pas souhaitables...

Les diplômes SHOGO correspondant à des titres et qualifications particulières ne sont pas obtenus systématiquement et sont estimés à part (ils peuvent toutefois être considérés sur demande des postulants, au moment des évaluations de compétence sanctionnées par des DAN FEKAMT et ce selon la qualité et l'ambition des prestations présentées, comprenant entre autres une présentation écrite et une explication orale de mémoires SHIN spécifiques dès GODAN). De plus ils ne sont pas obligatoirement liés à une correspondance avec les DAN FEKAMT (il peut y avoir des personnes de haut niveau de pensées qui ne sont pas obligatoirement de grands techniciens)..

Un niveau ne peut être conféré qu'en fonction de 3 critères : **CONSCIENCE, COMPETENCE, CONNAISSANCE** en matière de GOSHIN (défense personnelle) KENKO (Santé) et de COMPOSANTES SOCIO CULTURELLES et ce , dans le strict respect des principes fondamentaux du **DO : SHIN-GI-TAI**

CONSCIENCE : Demander un changement de niveau, procède, pour le " Postulant à évaluation", d'une prise de conscience personnelle, réaliste et modeste, de l'ETAPE à laquelle on estime être arrivé (SHU, HA, RI, MUSHIN) et d'un engagement à respecter l'expertise de ses Pairs, chargé de l'évaluation.

COMPETENCE : Cela demande l'accord objectif et "non indulgent", des "Parrains" : SEMPAÏ, des SENSEI et RYU -SOKE, qui engagent leur responsabilité quant à la compétence du " Postulant à évaluation", lui permettant ainsi d'être digne des obligations dues à sa " catégorie" et à son titre.

CONNAISSANCE : cela signifie que le " Postulant à évaluation", maîtrise totalement le savoir relatif au contenu des évaluations. En aucun cas on ne requiert un niveau comme un "droit" ou un "dû". De la même façon se présenter à une évaluation est une démarche déterminée et préparée, et non aléatoire, "pour VOIR" ou "pour tenter sa CHANCE".

PORTER UN TITRE IMPLIQUE AVANT TOUT DES DEVOIRS.

Les titres RENSHI, KYOOSHI et HANSHI représentent des niveaux de connaissances, de compétence ainsi qu'une éthique, et des aptitudes à l'enseignement d'un niveau supérieur et à la transmission en général.

- Pour obtenir le diplôme de RENSHI (qui pourra être présenté en principe à partir du GoDan) le postulant devra présenter et soutenir un mémoire sur ses connaissances techniques et historiques de son style. Il va sans dire que l'acquisition de ce diplôme nécessite un savoir-faire, une habileté, une intelligence et une érudition gestuelle dans le domaine des Waza de Karaté Do (ou autres disciplines), de leurs applications en combat (à ne pas confondre avec compétitions ou assauts sportifs). Pour présenter ce diplôme le postulant devra être parrainé par un haut gradé de son style qui l'aidera à la réalisation de son mémoire.

10

Fédération Européenne de Karaté Do et Arts Martiaux Traditionnels

- Pour le titre de KYOSHI (qui pourra être présenté en principe à partir du 6^{ème} Dan) le postulant devra présenter et soutenir un mémoire ou en plus des connaissances spécifiques de son style, il devra démontrer une connaissance approfondie de l'art et de la science du combat (tactique, psychologie, la compréhension du rythme et de la cadence, etc) de ses tenants et aboutissants, et avoir une connaissance élargie sur les autres écoles, disciplines et styles
- Pour le titre de HANSHI (qui pourra être présenté en principe à partir du 8^{ème} Dan) le postulant aura toute liberté de présenter une approche particulière et personnelle de son art. Son mémoire sera bien sûr basé sur une pratique ininterrompue et une compréhension totale de sa discipline autant dans son expression externe que dans ses implications "Internes" (Ki, souffle, forme de respiration, la notion de HARA, etc.) et sur de réelles notions socio culturelles et humanistes. La commission qui évaluera les postulants à l'un de ces niveaux sera composée des plus hauts gradés de la FEKAMT auxquels des invités exceptionnels (voire extérieurs aux monde des arts martiaux) pourront être adjoints .La soutenance du mémoire pourra être publique.

L'âge pour présenter la ceinture noire-blanche peut être ramené à 16 ans (pour les adolescents ayant commencé enfants et attestés dans au moins 3 ans de licence) mais avec un titre différent « SEITO SHODAN » et un programme quelque peu allégé composé des waza et Kihon fondamentaux du RYU de karate do(ou autres disciplines présentes dans la FEKAMT) , Katas (ou enchaînements spécifiques) de base, Kihon Ippon Kumite (5 attaques de bases exécutées une fois à droite et une fois à gauche), Jyu Ippon Kumité attaque imposée (3 attaques de base imposées par le jury) ou des Kumite (confrontation-échange) propres à la discipli